

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024 – 20h00
Salle de Conseil Municipal de Mézériat – Procès-Verbal

Date et envoi de la convocation : 1^{er} février 2024

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, VALÉRIE Pierre, ROUDEIX Hélène, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, COEURET Christelle, VOLATIER Leslie (arrive au point n° 03), DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile, et BERTILLOT Gisèle.

Excusé : BUISSON Nicolas (donne pouvoir à VOLATIER Leslie).

M. le Maire ouvre la séance de ce premier Conseil Municipal de cette année 2024. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Jacques PONTUS, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 décembre 2023

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 04 décembre 2023, qui leur a été préalablement transmis.

Hervé CLERC signale qu'une erreur matérielle s'est glissée quant à la date indiquée pour la prochaine séance de conseil municipal, à savoir la date du 04 février 2023 au lieu du 05 février 2024.

Cette correction étant apportée, le PV du lundi 04 décembre 2023 est approuvé à la majorité, des membres présents (1 voix CONTRE : Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du Budget Primitif 2024 du budget communal (rapporteur : Hervé CLERC)

Afin de ne pas pénaliser les entreprises et d'éviter les interruptions dans le paiement des factures fournisseurs en section d'investissement, le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

A noter que les crédits ne peuvent être ouverts de façon globale au niveau de la section et que le montant des crédits doit respecter le niveau de vote du budget de l'exercice précédent.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante, d'autoriser pour l'exercice 2024 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Arrivée de Leslie VOLATIER à 20h15.

Objet	Montant (€ TTC)
Cimetière – Numérisation du cimetière existant et étude de sols du terrain pour le nouveau cimetière (opération n° 276)	5 920,00
Salle des fêtes – AMO Agence Départementale d'Ingénierie et diagnostic amiante et plomb du bâtiment existant (opération n° 413)	30 750,00
SLIS – Sirène (opération n° 447)	1 730,00
Nouvelle Maison des associations – Remplacement fenêtre et volet roulant et éclairage extérieur (opération n° 454)	6 040,00
Chemins doux – Négociation terrains avec les agriculteurs (SAFER) (opération n° 452)	1 590,00
Haies bocagères (opération n° 453)	7 090,00
Subventions OPAH-RU – Dossiers Mmes PIN et LACHAUME (compte 204182)	2 417,00

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser pour l'exercice 2024 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement telles que recensées ci-dessus.

Abstentions :	2 (VOLATIER Leslie et pouvoir de BUISSON Nicolas)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

4. Salle des fêtes et maison des associations – Révision des tarifs (rapporteur : Guy DUPUIT)

Pour prendre en compte l'évolution de l'inflation, il sera proposé de revoir les montants des redevances d'occupation de la salle des fêtes et de la maison des associations.

Une augmentation des tarifs de l'ordre de 4 % est envisagée (cf pièce jointe).

Suite à une question posée, il est expliqué que l'augmentation demandée est pour compenser l'accroissement important des frais de fonctionnement dus notamment au coût de l'énergie.

Le Conseil municipal décide, à la majorité :

- d'augmenter les montants des redevances d'occupation de la salle des fêtes et de la maison des associations de l'ordre de 4 %.

Abstentions :	2 (DESMARIS Thierry et pouvoir de BUISSON Nicolas)
Pour :	16
Contre :	1 (VOLATIER Leslie)

////////////////////

5. USDP – Attribution d'une subvention exceptionnelle (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par courrier en date du 28 novembre 2023, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain - Commission des anciens sapeurs-pompiers organise le samedi 2 mars 2024, l'assemblée générale à Pont-de-Veyle (300 à 450 personnes attendues dont les anciens sapeurs-pompiers des communes membres du territoire de la Communauté de Communes de la Veyle).

Afin de financer cette manifestation (repas), l'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Il sera donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € à l'USDP.

Le Conseil municipal décide, à la majorité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain - Commission des anciens sapeurs-pompiers pour l'organisation de leur assemblée générale.

Abstentions :	5 (Christelle COEURET, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile et pouvoir de Nicolas BUISSON)
Pour :	13
Contre :	1 (Éric BOZONNET)

////////////////////

6. OPAH-RU – Attribution d'une subvention (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° 2022-025A en date du 19 septembre 2022, la Commune de Mézériat a conventionné avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le Département de l'Ain, la CCV et les communes concernées par « Petites Villes de demain », dans le cadre du dispositif d'OPAH-RU (Opération Programmée de l'Habitat – Rénovation urbaine).

Pour répondre aux objectifs de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier aux particuliers qui rénovent leur logement.

Le Comité Technique en date 20 octobre 2023 a présenté le dossier suivant :

Bénéficiaire	Nature des travaux	Coût des travaux (€ HT)	Montant maximum de subvention accordée (€)
Mme Sandrine LACHAUME 77 Impasse de la Résistance 01660 MÉZÉRIAT	Travaux de sortie de précarité énergétique	31 926,18	2 250,00

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention pour le dossier cité ci-dessus et en fixer le montant maximum à 2 250 € (qui pourra être minoré en fonction du coût réel des travaux).

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

////////////////////

7. Enquête publique SAS CHAND'ÉNERGIES – Demande d'avis (rapporteur : Éric BOZONNET)

La SAS CHAND'ÉNERGIES, sise 1342 route de Chandé à Vandains, a déposé une demande d'enregistrement visée par le Code de l'environnement en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation existante située sur le territoire de la commune de Vandains, limitrophe de Mézériat.

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public au secrétariat de mairie de Vandains pendant une durée de 4 semaines, soit du lundi 08 janvier 2024 à 14h00 au lundi 05 février 2024 à 18h30 inclus au secrétariat de mairie de Vandains.

Éric BOZONNET fait une présentation du dossier. Cécile GUILLERMIN apporte quelques compléments, à savoir qu'il s'agit principalement de permettre une diversification des apports en méthanisation plutôt que d'augmenter la capacité de traitement.

La commune de Mézériat est concernée puisque des terrains sur le territoire communal sont utilisés pour l'épandage mais après information prise, ses terres sont peu utilisées.

Le Conseil Municipal doit donner un avis sur le dossier présenté par la SAS CHAND'ENERGIES en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation existante situé au lieudit « Aux Maladières » à Vandains.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande présentée par la SAS CHAND'ENERGIES, en vue d'augmenter la capacité de traitement de son unité de méthanisation existante situé au lieudit « Aux Maladières » à Vandains.

Par manque d'avis éclairé et de méconnaissance et/ou maîtrise de la réglementation relative aux installations classées, un grand nombre de conseillers municipaux ont décidé de s'abstenir sur ce dossier.

Abstentions :	9 (Guy DUPUIT, Hervé CLERC, Josiane MUZY, Christelle COLIN, Jacques PONTTHUS, Philippe CHAMBOUVET, Hélène ROUDEIX, Éric BOZONNET et Stéphanie BOULLY)
Avis favorable :	10 (Joël MONIER, Nathalie ROBIN, Pierre VALÉRIE, Alain MARIN, Christelle COEURET, Leslie VOLATIER et pouvoir de Nicolas BUISSON, Cécile GUILLERMIN, Thierry DESMARIS et Gisèle BERTILLOT)
Avis défavorable :	0

////////////////////

8. Fusion des deux directions d'écoles de Mézériat (rapporteur : Guy DUPUIT)

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2024, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) envisage la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Cette fusion permettrait d'améliorer le pilotage pédagogique des deux écoles, suite au départ en retraite de la directrice de l'école maternelle et le regroupement des deux écoles sur un même site, à savoir le groupe scolaire « Les Bayards ».

Les directrices d'écoles concernées ont donné un avis favorable et la direction sera confiée à l'actuelle directrice de l'école élémentaire.

La DSDEN sollicite l'accord de la Commune de Mézériat pour cette fusion.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de se prononcer en faveur de la fusion des écoles maternelle et élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2024 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents consécutifs à ce dossier.

Abstention :	1 (Gisèle BERTILLOT)
Avis favorable :	18
Avis défavorable :	0

Gisèle BERTILLOT explique son abstention pour attirer l'attention sur le fait que l'école maternelle doit garder ses spécificités à l'intérieur d'une seule école.

////////////////////

9. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
05/12/2023	marché	B.71 PRINT	Impression de 1150 bulletins municipaux	1 747,75
06/12/2023	marché	DTES COPRA	Achat d'un sèche-linge, d'un lave-linge et d'un réfrigérateur au groupe scolaire	1 719,49
06/12/2023	marché	DELCOM	Fourniture et installation d'une sirène de pompiers	1 439,50
06/12/2023	marché	CHALLENGER	Achat d'une poubelle pour la cour du groupe scolaire	329,00
06/12/2023	Avenant marché	ORONA	Avenant au contrat de maintenance portant ajout de la porte automatique du magasin PROXI	300,00
14/12/2023	marché	ORANGE BUSINESS	Achat smartphone avec protection pour agent périscolaire	205,90
18/12/2023	marché	MICROBIB	Reconduction du contrat de maintenance logiciel bibliothèque	327,00
21/12/2023	marché	LOXAM	Achat de 15 cônes de signalisation	133,88
27/12/2023	marché	B71.PRINT	Achat de 50 cartes de vœux 2024	42,38
28/12/2023	marché	MICHAUD	Contrat de maintenance des installations de chauffage du groupe scolaire	3 319,00
28/12/2023	marché	EURL ALPHA DÉBOUCHAGE	Pompage et nettoyage du bac à graisse avec curage de l'entrée de canalisation (2 fois / an) au groupe scolaire	275,00
28/12/2023	marché	DUMONT SÉCURITÉ	Contrat de maintenance des appareils préventifs à la sécurité au groupe scolaire	1 430,00
28/12/2023	marché	ECB	Contrat de maintenance portant sur l'adoucisseur d'eau du groupe scolaire	158,00
28/12/2023	marché	BGP	Contrat de maintenance sur les équipements frigorifiques du groupe scolaire	560,00
28/12/2023	marché	CARR'EAU Nettoyage	Forfait lavage vitrerie avec nettoyage des stores au groupe scolaire	1 587,00
28/12/2023	marché	DOMBES HOTTES	Contrat entretien des circuits d'extraction des hottes de cuisine et dégraissage du restaurant scolaire	564,80
02/01/2024	convention	ADI (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de la salle des fêtes	23 625,00

08/01/2024	marché	AINSTALBOIS	Remplacement d'une fenêtre avec volet roulant à l'appartement au-dessus de la maison des associations	3 639,62
17/01/2024	marché	SOTRAPP TP	Balayage et désherbage pour l'année 2024	1 255,00
22/01/2024	marché	DAUJAT VIAL ELEC	Installation d'un éclairage extérieur à la maison des associations	1 385,43
22/01/2024	marché	DAUJAT VIAL ELEC	Installation d'un câble pour alimenter le tableau sirène à la salle des fêtes	129,10
24/01/2024	marché	SAFER	Évaluation des sensibilités foncières et négociations des emprises par voie amiable dans le cadre du projet d'aménagement d'une liaison piétonne entre le Bourg et le lieudit "Les Dalles"	1 325,00
24/01/2024	marché	Thierry MÉNARD	Réalisation d'une haie bocagère avec sujets plantés sur 300 ml entre l'aire de stationnement de camping-cars et les jardins partagés	5 904,50
29/01/2024	marché	GARRY	Entretien annuel de la tondeuse Kubota	1 071,30
30/01/2024	marché	EPI SERVICES	Lavage des textiles du SLIS de Mézériat	855,36
01/02/2024	marché	NATURE & CONCEPT	Entretien des espaces verts au groupe scolaire pour l'année 2024	4 142,99

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

10. Commissions communales

Chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe en charge de la Communication, de la sécurité et des affaires scolaires, annonce que le Mézémag vient d'être publié et distribué. Bons retours sur ce nouveau bulletin. Une petite pause s'impose avant une prochaine réunion pour élaborer un nouveau numéro.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY, deuxième Adjointe en charge de la sécurité et des affaires scolaires, signale que le projet d'installation d'un abribus devant le groupe scolaire par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est toujours d'actualité. La Région a été consultée pour le financement de l'équipement, celui-ci sera donc installé dès la notification du marché.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY poursuit et rend compte du travail mené par les membres de la commission. Des incidents ont été signalés par des parents d'élèves au restaurant scolaire mais les soucis ont été résolus, la deuxième Adjointe ne s'étendra pas sur le sujet.

Lors des cérémonies de vœux des représentants de l'Éducation nationale et de la CCV, une information a été donnée au sujet d'un nouveau dispositif mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, « notre école, faisons-la ensemble ». A l'instar de l'école numérique, celui-ci permettrait notamment aux collectivités de bénéficier d'un régime attractif de subventions pour des projets d'aménagement de cours d'école et/ou d'achat de matériels. Une réflexion sera donc lancée sur le sujet au niveau des besoins de la Commune de Mézériat en relation avec les enseignants.

Une évaluation a eu lieu au groupe scolaire. Celle-ci a permis de mettre en exergue positivement l'entente et l'étroite collaboration entre l'équipe pédagogique dépendant de l'État et les services communaux (services périscolaires, restaurant scolaire et municipalité).

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

Un rendez-vous a été fixé le 20 février prochain, avec M. Thierry GAUTHIER de la société LEBLANC ILLUMINATIONS pour étudier les possibilités de décoration pour la fin de l'année 2024.

Les membres s'attèlent aussi à la préparation des prochaines manifestations : réception des nouveaux habitants le 2 mars, journée « nettoyage », le samedi 16 mars.

La quatrième Adjointe termine en signalant qu'une réflexion a été lancée quant aux critères d'attribution des subventions aux associations, l'objectif n'étant plus à terme de verser des sommes annuelles systématiques. Une réunion de la commission est programmée le 18 mars à 20h00 sur le sujet.

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS rappelle tout d'abord, le lancement, le 8 février 2024, du « Repair café Veyle » à Mézériat. Une première sur la commune ! L'information est largement relayée, notamment avec la diffusion d'une publicité sur les ondes de la radio Aléo. Tout appareil petit ou gros (type lave-linge) peut être apporté. Le cinquième Adjoint en profite pour faire appel aux élus volontaires et disponibles pour venir aider à l'organisation de cette journée. 39 membres du « Repair Café du Val de Saône » seront présents.

Autre rendez-vous, le vendredi 16 février à 19h30, une réunion publique sera organisée au sujet de la mise en place, au 1^{er} mars, des colonnes d'apport volontaire au centre du village et pour l'immeuble des Badelles, en lieu et place du ramassage par camion des déchets ménagers. A cet égard, un courrier sera envoyé par le Smidom aux personnes concernées.

■ Commission Travaux

Joël MONIER, troisième Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, revient sur la visite de la commune effectuée par les membres de la commission, visant à établir un état des lieux des équipements communaux (terrains sportifs, voirie etc.) en vue de décider des investissements à mettre au prochain budget. De nombreux désordres ont été constatés et des biens sont à remplacer ou à réparer, des arbitrages seront à faire en fonction des crédits qui seront inscrits au budget 2024.

■ Commission Finances

Hervé CLERC fait le point sur les finances communales.

Suite à l'arrêt des comptes, il donne les résultats provisoires, car non validés ce jour par le SCG (Trésorerie), pour l'année 2023.

	Résultats 2022 (€)	Part affecté à l'investissement (€)	Dépenses 2023 (€)	Recettes 2023 (€)	Résultat de clôture (€)
Investissement	-479 532		632 950	1 051 769	-60 713
Fonctionnement	307 648	254 573	1 275 406	1 561 583	338 252
Total	-171884	254 573	1 909 356	2 613 352	277 539

Tenant compte des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le résultat cumulé de clôture s'élève à 348 862 €

Le premier Adjoint travaille actuellement sur l'élaboration du budget 2024.

Une Commission finances sera à prévoir en mars.

S'agissant de la trésorerie, le montant s'élève à ce jour à 850 000 €, la Commune ayant reçu le FCTVA relatif aux dépenses de l'année N-2 pour un montant de l'ordre de 600 000,00 € ainsi que la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 45 083 € attendue portant sur l'utilisation de bois local pour la construction du groupe scolaire.

■ Planning des prochaines réunions

Mercredi 07 février 2024 – 20h00	Groupe de travail travaux « salle des fêtes »
Jeudi 08 février 2024 – 19h30	Commission Urbanisme
Mardi 20 février 2024 – 20h00	Commission Animation
Mercredi 28 février 2024 – 19h30	Commission Travaux
Lundi 04 mars 2024 – 20h00	Conseil Municipal
Lundi 18 mars 2024 – 20h00	Commission Animation (dossiers subventions)

////////////////////

11. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 26 février 2024. Le procès-verbal de la dernière séance est consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

////////////////////

12. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors des derniers Conseils d'administration en date du 06 et 13 décembre 2023 :

Lors de la première réunion, une subvention d'un montant de 561,00 € (soit 0,25 € par habitant) a été attribuée à la Banque alimentaire, actuellement en grande difficultés financières. Le Président du CCAS intervient pour signaler que cette subvention sera in fine prise en charge par le Département de l'Ain.

Le conseil d'administration du 13 décembre a été consacré à deux points principaux, d'une part l'aide au transport (19 demandes pour la commune de Mézériat sont actuellement traitées à la CCV et devraient être remises prochainement aux bénéficiaires) et d'autre part, au retour de l'évaluation qualité de la résidence autonomie « Les orchidées ».

150 items sont ainsi faits l'objet d'une évaluation. Les points faibles mis en exergue portent principalement sur l'accompagnement des résidents qui ne va pas assez loin, aucune surveillance 24h/24, un manque de traçabilité des événements, un manque de formation de la référente et un temps de travail de l'animatrice insuffisant.

Des points positifs ont toutefois été relevés, l'emploi d'une animatrice spécialisée en gérontologie, des locaux adaptés et un travail intergénérationnel mis en place.

La note en dessous de la moyenne était donc attendue et à l'image des autres résidences du secteur (Vonnas, Polliat). Concrètement parlant, il n'y a pas de sanction ou de conséquence immédiates. Toutefois, le CCAS doit se mettre en conformité progressivement. Un travail énorme est donc à faire mais le point positif est que l'on sait désormais ce qui est attendu. Un lien doit être établi entre tous les professionnels pour assurer un meilleur accompagnement du résident. Des astreintes doivent être mises en place et le temps de travail de l'animatrice doit être revu.

Des groupes de travail se sont déjà mis en place autour des thématiques : la rédaction contrat de séjour, l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé.

Autres informations, le jeudi 28 décembre, la commission des logements de la résidence s'est réunie pour travailler sur le projet de règlement intérieur. Une sélection en fonction de la domiciliation du résident a été retenue. Un logement était vacant depuis le mois d'octobre, ce logement sera attribué au printemps prochain, la résidence sera donc complète.

S'agissant du repas annuel du CCAS, celui-ci aura lieu le dimanche 27 avril et la distribution des colis interviendra le dimanche 12 mai, des réunions ont démarré sur le sujet.

■ Assemblée générale Loisirs Amitiés

Josiane MUZY rend compte de l'activité du club pendant l'année 2023.

L'association compte à ce jour, 142 adhérents. Une minute de silence a été faite en hommage aux membres disparus au cours de l'année. Des remerciements ont été adressés au Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle.

A noter une bonne dynamique du club avec un grand nombre de manifestations et sorties réalisées au cours de l'année, dont une visite du site SYTRÉVAL et une croisière sur le Rhône avec les résidents des Orchidées et les élèves de la classe de Mme de Mauroy

S'agissant des finances, celles-ci sont à l'équilibre.

L'année 2024 est d'ores et déjà bien remplie avec encore l'organisation de nombreuses manifestations, entre autres le concert du 17 mars 2024 à 20h00 à la salle des fêtes et un voyage à Paris.

■ Assemblée générale des Donneurs de sang

Hélène ROUDEIX s'est rendue à la dernière assemblée générale. Bon fonctionnement de l'association, aussi bien du point de vue des activités que financièrement. Les membres du Bureau ont été reconduits dans leurs fonctions. A signaler toutefois que l'âge des donneurs sur Mézériat devient plus en plus élevé et l'association peine à attirer une population plus jeune.

La Présidente Evelyne BÉTON a remercié la Commune et les agents communaux pour l'aide apportée lors de l'organisation des collectes.

■ Assemblée générale de la Société de pêche

Le dimanche 21 janvier dernier s'est tenue la dernière assemblée générale à laquelle a assisté Guy DUPUIT.

A retenir de l'année écoulée. L'activité pêche a connu un problème sévère de sécheresse cet été, le niveau de l'étang de la Grange Cotton était très très bas. La présence nuisible de ragondins et de cormorans a été signalée autour de la Veyle. L'association poursuit ses initiatives sa sensibilisation auprès des enfants. Le bilan financier de l'année écoulée est correct, un résultat excédentaire de 324,00 € a été enregistré.

■ Assemblée générale de l'Union Commerciale et de l'Artisanat de Mézériat

Guy DUPUIT poursuit par le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'union commerciale et artisanale de Mézériat, dont l'activité a été récemment relancée après plusieurs années en sommeil.

Les membres du Bureau étant en grande majorité démissionnaires, de nouvelles élections ont eu lieu, la présidence est désormais assurée par Mme Amandine JOCQUEL.

Une réflexion est lancée quant à l'organisation de manifestations autour des retransmissions de la coupe d'Europe de football.

S'agissant du bilan financier, un bénéfice de 839 € a été enregistré.

Jacques PONTIUS conclut en félicitant que cette association, qui était en sommeil, connaisse à ce jour, une nouvelle dynamique.

////////////////////

13. Informations et questions diverses

- M. le Maire annonce tout d'abord qu'une réunion publique sera organisée, le lundi 15 avril prochain, à 18h00, par le Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain (SleA) portant sur le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Également, le SIEA commencera, dès la semaine prochaine, la première tranche des travaux de renouvellement des lampadaires d'éclairage public, principalement situés sur la RD26 (route de l'Effondras, grande rue et route de Chaveyriat), lotissement des Carronières, chemin de la sablière et aux pigots.

Autre rendez-vous à noter d'ores et déjà dans les agendas : l'organisation du scrutin des élections européennes, le dimanche 09 juin 2024.

M. le Maire aborde ensuite deux points ;

Il revient tout d'abord sur les derniers événements concernant le site de la Bresse. Celui-ci a fait l'objet d'une intention d'acquisition pour un montant de 50 000,00 €. La volonté unanime de la CCV et de la Commune est alors de ne pas se porter propriétaires et donc responsables de ce tènement. La vente à ce jour n'a pas été signée.

Le Président de la CCV, Christophe GREFFET, et Guy DUPUIT ont rencontré à plusieurs reprises, Madame la Préfète, le liquidateur et les services de l'État pour étudier le devenir du tènement. La vente envisagée ne règle en rien le problème de fond et au contraire ajoute des complications qui risquent de devenir très graves pour l'environnement si l'acquéreur n'est pas en capacité de maintenir le site qui se dégrade.

L'idée proposée serait de créer une structure ad hoc comprenant services de l'État et collectivités locales et permettant de poursuivre les études de requalification du site. A ce jour, nous sommes dans l'attente d'une décision éventuelle de l'Etat concernant cette vente.

Autre sujet, la maison sise 406 route de l'Effondras qui a été mise en vente. Aucun projet n'a été présenté à la municipalité et selon des informations indirectes, les acquéreurs avaient l'intention de créer un gîte permettant l'accueil de jeunes qui sont dans l'attente d'une reconnaissance en minorité.

Il s'agit de jeunes immigrés, qui n'ont pas bénéficié d'une reconnaissance de MNA (Mineurs Non Accompagnés) par le Département et qui sont pris en charge par une association, dans l'attente de la régularisation de leur situation.

Après la tenue de quelques rendez-vous où M. le Maire a mis en garde les propriétaires sur le fait que l'hébergement collectif tel qu'il est conçu, est soumis à la réglementation des ERP (Établissement Recevant du Public), pour lequel une autorisation du maire est nécessaire avant ouverture et que pour le moment, les informations et assurances sur ce projet étaient insuffisantes pour pouvoir donner une telle autorisation.

La Présidente de l'Association contactée a finalement informé le Maire que le projet avait été abandonné et que le bien immobilier vacant sera mis en location prochainement. Guy DUPUIT s'engage toutefois à rester très vigilant sur le devenir du bien en question.


M. le Maire termine en signalant que la commune recherche un agent administratif polyvalent à temps complet pour le secrétariat de mairie. Toutes les informations relatives à ce poste sont consultables sur le site internet www.mezériat.fr.

- Thierry DESMARIS rappelle que le SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Mézériat, ainsi que l'Amicale, se réuniront ce dimanche 11 février pour leur bilan d'activités. Suite à la défection de plusieurs sapeur-pompiers, chauffeurs poids-lourds, l'année dernière et la nécessité pour la commune de disposer de sapeurs possédant le permis poids-lourds, le chef de corps propose que 2 permis soient exceptionnellement financés pour l'année 2024. Surtout que aucun permis n'a été financé l'an dernier.
M. le Maire lui donne un avis favorable.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h32. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 04 mars 2024 à 20h00 (date pouvant être modifiée en fonction de l'actualité).

La secrétaire de séance,



Jacques PONTTHUS



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT



